

Bordereau de signature

ARR2018_0251



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/10/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/10/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-10-11)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES / SERVICE URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE
SECTEUR URBANISME
REF : YD

ARR2018_0251

ARRETÉ

OBJET: PRESCRIVANT LA MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8,
VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L121-1-A, L.123-1 et suivants, et R 123-1 et suivants
VU la délibération du Conseil municipal n° DEL2015_0083 du 18 mai 2015, prescrivant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
VU la décision de la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 20 octobre 2017 précisant que la révision du POS de Noisiel en vue de l'approbation d'un PLU est dispensée d'évaluation environnementale,
VU la délibération du Conseil municipal n° DEL2018_ 140 du 29 juin 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,
VU la décision du Tribunal Administratif de Melun n°E18000087/77 du 02/08/2018 désignant Madame Marie-Françoise SÉVRAIN en qualité de commissaire enquêteur,
VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Noisiel.

Ce projet a pour caractéristiques principales de :

- affirmer l'identité du territoire et renforcer son attractivité,
- inscrire l'évolution de la commune dans son contexte plus large,
- préserver et améliorer le cadre de vie quotidien des Noisiéliens,
- conforter la diversité de l'habitat pour maintenir la mixité sociale et générationnelle et favoriser le parcours résidentiel des Noisiéliens,
- conforter et dynamiser le tissu économique local et l'emploi en favorisant l'attractivité du territoire, l'intégration des salariés en ville et en créant des synergies de développement avec la Cité Descartes,
- préserver, mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager et renforcer les continuités écologiques : bords de Marne, Parc de Noisiel, Bois du Lizard, Allée des Bois, Promenade de la Chocolaterie, Bois de la Grange, parcs, squares, nature en ville et chaîne des étangs.

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° 2018_ **0251**
prescrivant la mise à enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du lundi 05 novembre 2018 à 8h45 au samedi 08 décembre 2018 à 12h00.

ARTICLE 2 : Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU.

Monsieur le Maire est la personne responsable du projet. Des informations peuvent être demandées au responsable du service Urbanisme de la Mairie.

ARTICLE 3 : Madame SÉVRAIN, désignée commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun, se tiendra à disposition du public en mairie de Noisiel les :

- lundi 05 novembre 2018 de 8h45 à 11h00
- mardi 13 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 30 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- samedi 08 décembre 2018 de 9h00 à 12h00

ainsi qu'en mairie annexe du Lizard (1 place Gaston-Deferre) le mercredi 21 novembre 2018 de 14h00 à 17h00

Un poste informatique sera à la disposition du public à la Mairie annexe pour consulter le dossier de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-noisiel.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête.

ARTICLE 4 : Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet au service Urbanisme et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,
- par écrit à Madame le Commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Mairie.
- par courriel à l'adresse mail suivante : plu@mairie-noisiel.fr

ARTICLE 5 : Le projet de PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête et l'ensemble des courriels reçus sont mis à disposition du commissaire enquêteur et le registre clos par lui.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture, le commissaire enquêteur transmettra son rapport à la Mairie.

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° 2018_ 0251
prescrivant la mise à enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant un an et seront mis en ligne sur le site internet de la Ville.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches et par tous autres procédés en vigueur sur la commune.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci ou au plus tard le 20 octobre 2018, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (Le Parisien et la Marne).

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
- Madame le commissaire enquêteur
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne
- Monsieur le Directeur général d'EPAMARNE

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noisiel, le 11 OCT. 2018



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	11 OCT. 2018
Affiché en Mairie le	11 OCT. 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	11 OCT. 2018
Notifié le	11 OCT. 2018

3/3

